# COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024

Lieu : salle des Commissions Début de séance : 18 H 30

PRÉSENTS: Madame LEROUX, Vice-Présidente, Mesdames DESBOIS, GESLIN, LE FUR,

LEBOURDAIS, MARVILLET, OLIVIER, THEVARD, Messieurs AMOUSSOU-TOSSOU, CHOUZY, MOTTAIS

**EXCUSÉS**: M. LE SCORNET, Président qui donne pouvoir à Mme LEROUX,

Mme BAYER qui donne pouvoir à Mme MARVILLET, M. MOLVAUX qui donne pouvoir à Mme LEBOURDAIS,

**ABSENT**: M. BETTON

#### **ORDRE DU JOUR:**

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil d'Administration du 24 juin 2024,

- 2. Décisions du Président depuis la dernière séance,
- 3. Informations: RH, marchés publics, Finances, ASIC, Résidence Autonomie,
- 4. Maintien à Domicile : tarifs repas,
- 5. Action Sociale: demandes de secours,

#### 1) Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 24 JUIN 2024

CR approuvé

#### 2) Décisions du Président depuis la dernière séance

- N° 2024 18 du 11/07/24 : **accord d'un secours de 100.00 €** à une famille. Virement sur son compte bancaire.
- N° 2024 19 du 11/07/24 : **accord d'un prêt de 100,00 €** à une famille. La somme a été délivrée en CAP pour 25.00 € + 75.00 € en bons essence.
- N° 2024 20 du 15/07/24 : **accord d'un secours de 241.11** € à une famille pour la prise en charge partielle facture EDF, virement sur le compte de la famille.
- N° 2024 21 du 15/07/24 : **accord d'un secours de 300.00** € à une famille pour la prise en charge partielle facture EDF, virement à EDF.
- N° 2024 22 du 31/07/24 : **accord d'un prêt de 200,00 €** à une famille, somme virée sur le compte de la famille pour des titres de séjour, prêt remboursable en 4 mensualités de 50.00 € à partir 10 novembre 2024.
- N° 2024 23 du 31/07/24 : **accord d'un secours de 175.00** € à une famille pour des frais d'inscription à la FAC, virement compte de la famille.
- N° 2024 24 du 23/08/24 : **accord d'un secours de 37.00 €** à une famille timbre fiscal + photos pour CNI virement compte de la famille.
- N° 2024 25 du 06/09/24 : **accord d'un secours de 375.00** € à une famille pour la prise en charge de timbres fiscaux pour titre de séjour.

# 3) Informations : RH, marchés publics, Finances, ASIC, Résidence Autonomie RH :

#### 2 prochains départs :

- SAAD : Départ en retraite de l'agent comptable au 1er novembre. Recrutement en cours, entretiens fixés le jeudi 12/09
- RA: Départ en retraite de l'un des 3 agents d'entretien au 1er février 2025. Plusieurs agents de la Collectivité intéressés par de la mobilité interne (SAAD)

#### ASIC:

- Première séance du groupe de travail ASIC le 3 juillet dernier
- Validation de la fiche de poste du futur travailleur social (à transmettre en PJ pour info)
- Reste à valider le portage juridique (Recrutement par CCAS et convention de financement ou recrutement Mayenne Communauté avec rattachement opérationnel CCAS)
- Information complémentaire ASIC : Passage en bureau communautaire du 27 août 2024 de la cession et prise en charge des travaux du bâtiment Cugnot de la Ville à MC (500 000 euros pour la cession et estimatif 1 000 000 euros pour les travaux)

#### Résidence Autonomie :

Droit APL (actuels et futurs (dans le nouvel équipement)) : Après sollicitation de la direction de la CAF de la Mayenne, il apparaît que certains dossiers de demandes d'aide APL aient été mal remplis, impactant le montant de l'aide au logement dont pourrait bénéficier certains résidents. Une étude approfondie des dossiers est en cours pour pointer le nombre de dossiers concernés et les éventuelles rétroactivités qui pourraient être mises en œuvre.

#### Projet nouvel équipement :

Devant la complexité et les enjeux de l'élaboration de la grille tarifaire du futur équipement, il a été demandé à Mayenne Habitat:

- 1. de mesurer l'impact sur le montant estimatif de la Redevance d'une diminution de la superficie des futurs logements (passage de 49 à 45 m2).
- 2. de déterminer les espaces communs et leur montant afin de vérifier la possibilité d'en faire supporter le coût de l'investissement par la Collectivité et ce dans une optique de réduction du montant de la redevance due à Mayenne Habitat.

Est également en cours d'examen la possibilité juridique de différencier les tarifs de location du futur équipement selon le statut d'anciens ou nouveaux résidents.

#### **Autres informations:**

- Démission de Monsieur Daniel BETTON, administrateur au titre de la FNATH. Sur décision du Président, son remplaçant sera désigné au sein de la même association. Aurélien ANGOT rencontre le bureau de la FNATH le jeudi 12/09 à ce sujet.
- Aide alimentaire ÉTAT: Karine GABORIAUD informe le CA du montant versé par les services de l'état
- Info Aurélien ANGOT sur le courrier du CD nous indiquant le montant versé au titre du forfait autonomie. Nicole LEROUX : toujours en baisse

# 4) Maintien à Domicile et Résidence Autonomie : tarifs repas

# N°2024- 27 / Pôle Maintien à Domicile : prestations portage de repas au 1er octobre 2024

La Ville de Mayenne a voté ses tarifs de restauration au Conseil Municipal du 27 juin 2024.

La Ville étant fournisseur des repas servis pour le service portage de repas à domicile, il convient donc d'actualiser le tarif de ces deux prestations facturées par le CCAS aux bénéficiaires. Il est donc proposé aux administrateurs du CCAS de délibérer sur les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Après délibération, les administrateurs, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ont validé les tarifs ci-dessous, applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2024 :

Tarif des repas livrés à domicile	Tarifs 2023	Tarifs au 01/10/24
Portage	2.45 €	2.60 €
Repas	6.55 €	7,00 €
Total pour 1 repas livré	9.00 €	9,60 €

# N°2024- 28 / Résidence Autonomie : Tarifs des repas au 1er octobre 2024

La Ville de Mayenne a voté ses tarifs de restauration au Conseil Municipal du 27 juin 2024.

Le prix du repas acheté par le CCAS pour la Résidence Autonomie est établi à 5,29 € (au lieu de 5,04 € en 2023), soit +0,25 € : +4,96%.

Afin de répercuter ces augmentations et de tenir compte de la prestation de service, il est proposé aux administrateurs du CCAS de bien vouloir délibérer sur les tarifs des repas

servis à la salle du restaurant de la Résidence et de créer un tarif spécifique pour le repas de Noël de la Résidence.

Après délibération, les administrateurs, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ont validé les tarifs ci-dessous, applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2024 :

Tarif des repas servis au restaurant de la RA	Tarifs 2023	Tarifs au 01/10/24
Résidents et personnes extérieures	8,50 €	9,00€
Repas de Noël		20 €
Agents	8,50 €	9,00 €

#### 5) Action Sociale : demandes de secours

#### N°2024- NC12 / DEMANDE DE SECOURS

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente, les administrateurs, à l'unanimité des membres présents ou représentés accordent un secours à une famille de **193,68 €.** Cette somme sera versée au Garage Graffin, La Bazoge Montptinçon.

### N°2024- NC13 / DEMANDE DE SECOURS

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente, les administrateurs, à l'unanimité des membres présents ou représentés accordent un secours à une famille de **400,00 €**. Cette somme sera versée à ENGIE.

#### N°2024- NC14 / REJET DEMANDE DE SECOURS

La demande de secours déposée par le Service Social Départemental pour un dépôt de garantie en résidence universitaire pour une famille est rejetée à l'unanimité des administrateurs, présents ou représentés.

Cette famille ayant été aidée à de multiples reprises par le CCAS et la somme demandée ayant déjà été avancée par la famille.

La Vice-Présidente,
Nicole LEROUX